

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 23 mai 2024
Date d'édition: 23 mai 2024
Version: 0.3



Page 1/12

REDOCOL Assainisseur de Meubles

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

REDOCOL Assainisseur de Meubles

N° de l'article:

MA10003

UFI:

0QE0-A040-V006-WXCY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Pflegemittel

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

IS: Utilisation sur sites industriels

Secteur d'utilisation [SU]

SU 18: Fabrication de meubles

Catégories d'articles [AC]

AC 11e: Articles en bois: Mobilier et ameublement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

vendeur:

Ostermann Schweiz AG

CH

Breitenstrasse 16B

8500 Frauenfeld

Schweiz

Téléphone: +41 (0)52 304 33 00

Télécopie: +41 (0)52 304 33 09

E-mail: verkauf.ch@ostermann.eu

Site web: www.ostermann.eu

Fournisseur:

FSG Schäfer GmbH

Boschstraße 14

48703 Stadtlohn

GERMANY

Téléphone: +49 (0) 25 63 - 93 95 - 0

Télécopie: +49 (0) 25 63 - 93 95 - 25

E-mail: verkauf@fsg-schaefer.de

Site web: www.fsg-schaefer.de

E-mail (personne compétente): sds@ostermann.eu

+49 30 - 30 68 67 00 (Toxikologisches Informationszentrum Berlin)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour les non-secouristes: +41 (0) 52 304 33 00, 24h: 145 (24 h Notrufnummer Tox Info Suisse Zürich Schweiz), +41 (0) 52 304 33 00 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (Flam. Liq. 3)	H226: Liquide et vapeurs inflammables.	
Danger par aspiration (Asp. Tox. 1)	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 23 mai 2024

Date d'édition: 23 mai 2024

Version: 0.3



Page 2/12

REDOCOL Assainisseur de Meubles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS02
Flamme



GHS08
Danger pour la santé

Mention d'avertissement: Danger

Consignes en cas de risques physiques

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Consignes en cas de risques pour la santé

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Conseils de prudence Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/Protection individuelle.

Conseils de prudence Réaction

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/Premiers secours.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P331 NE PAS faire vomir.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser Eau pulvérisée, mousse résistant aux alcools, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO2). Extincteur classe de feu B. pour l'extinction.

Conseils de prudence Stockage

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Conseils de prudence Evacuation

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Méthodes d'élimination.

2.3. Autres dangers

Autres effets néfastes:

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description:

Mélange des substances énumérées ci-après avec des additions non dangereuses.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 23 mai 2024

Date d'édition: 23 mai 2024

Version: 0.3



Page 3/12

REDOCOL Assainisseur de Meubles

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
N°CE: 918-167-1	Hydrocarbures en C11 à C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques Asp. Tox. 1 (H304), Flam. Liq. 3 (H226) Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 5 000 - 15 000 mg/kg ETA (dermique) 2 200 - 2 500 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 4 951 - 9,3 mg/L	≥ 70 - < 100 pds %
n°CAS: 64742-54-7 N°CE: 265-157-1 Numéro d'index: 649-467-00-8	Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic Carc. 1B (H350) Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 5 000 mg/kg ETA (dermique) 2 000 - 5 000 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 2,18 - 5,53 mg/L	≥ 10 - < 25 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation:

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. EN CAS D'INHALATION: Appeler un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion:

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 23 mai 2024

Date d'édition: 23 mai 2024

Version: 0.3



Page 4/12

REDOCOL Assainisseur de Meubles

Produits de combustion dangereux:

Comme le produit contient des constituants organiques combustibles, dans le cas d'un incendie, une épaisse fumée noire est formée, contenant des produits de combustion dangereux (voir la section 10).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Refroidissez les récipients en danger en les arrosant d'eau.. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

5.4. Indications diverses

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Pour le nettoyage:

Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7.

Protection individuelle: voir rubrique 8.

Evacuation: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter la formation de vapeurs de solvants inflammables ou explosifs dans l'air et dépasser les valeurs limites AGW. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Mesures de protection incendie:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après nettoyage, utiliser un produit de soin dermique très gras.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 23 mai 2024
Date d'édition: 23 mai 2024
Version: 0.3



Page 5/12

REDOCOL Assainisseur de Meubles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

matériaux d'emballage:

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. à température ambiante Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRGS 727)".

Informations sur l'entreposage commun:

Matières à éviter: voir rubrique 10.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 3 – Matières liquides inflammables

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Conserver à l'écart de la chaleur. Gel, Protéger du rayonnement solaire. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic n°CAS: 64742-54-7 N°CE: 265-157-1	2,73 mg/m³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic n°CAS: 64742-54-7 N°CE: 265-157-1	5,58 mg/m³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic n°CAS: 64742-54-7 N°CE: 265-157-1	1,19 mg/m³	① DNEL Consommateur ② Long terme - inhalation, effets locaux
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic n°CAS: 64742-54-7 N°CE: 265-157-1	0,97 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets systémiques
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic n°CAS: 64742-54-7 N°CE: 265-157-1	0,74 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - orale, effets systémiques
Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic n°CAS: 64742-54-7 N°CE: 265-157-1	9,33 mg/kg	① PNEC Intoxication secondaire

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 23 mai 2024
Date d'édition: 23 mai 2024
Version: 0.3



Page 6/12

REDOCOL Assainisseur de Meubles

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

En plein contact: Porter un équipement de protection du visage.
En contact splash: Protection oculaire appropriée: EN 166.

Protection de la peau:

En plein contact: Le matériau des gants doit être résistant et imperméable au produit / à la substance / au mélange.

Matériau approprié:NBR (Caoutchouc nitrile) Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm.

Le choix du bon gant dépend non seulement du matériau, mais également d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation multi-substances, la résistance du matériau des gants n'est pas prévisible et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Porter un vêtement de protection approprié. résistant aux solvants.

Protection respiratoire:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Autres mesures de protection:

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas inspirer les gaz/ vapeurs/aérosols.

Protection individuelle EN 14605.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: par marquage respectif.

Odeur: caractéristique

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	Aucune donnée disponible		
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	179 - 191 °C		② la fiche de données de sécurité du distributeur
Point éclair	60 °C		② la fiche de données de sécurité du distributeur
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	0,6 - 6 Vol-%		② la fiche de données de sécurité du distributeur
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 23 mai 2024
Date d'édition: 23 mai 2024
Version: 0.3



Page 7/12

REDOCOL Assainisseur de Meubles

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
Densité	0,78 g/cm³	20 °C	② la fiche de données de sécurité du distributeur
Densité apparente	non applicable		
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible		
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible		
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Sensibilité thermique.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart des ... (matières incompatibles à indiquer par le fabricant). Comburant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO2), Monoxyde de carbone, Dioxyde d'azote, suie.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Hydrocarbures en C11 à C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques	N°CE: 918-167-1
DL50 par voie orale: 5 000 - 15 000 mg/kg (Rat)	
DL50 dermique: 2 200 - 2 500 mg/kg (Lapin)	
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 4 951 - 9,3 mg/L (Rat)	
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic	n°CAS: 64742-54-7 N°CE: 265-157-1
DL50 par voie orale: 5 000 mg/kg (Rat)	
DL50 dermique: 2 000 - 5 000 mg/kg (Lapin)	
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 2,18 - 5,53 mg/L 4 h (Rat)	

Toxicité dermique aiguë:

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées. Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougeissements, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc.

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 23 mai 2024
Date d'édition: 23 mai 2024
Version: 0.3



Page 8/12

REDOCOL Assainisseur de Meubles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Hydrocarbures en C11 à C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques	N°CE: 918-167-1
CL50: 1 000 mg/L 4 d (poisson)	
CL50: 1 000 mg/L 4 d (crustacés)	
CE50: 1 000 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques)	
NOEC: 0,209 mg/L 28 d (poisson)	
NOEC: 1 mg/L 28 d (crustacés)	
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic	n°CAS: 64742-54-7 N°CE: 265-157-1
CL50: 100 mg/L 4 d (poisson)	
CE50: 10 000 mg/L 2 d (crustacés)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Hydrocarbures en C11 à C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques	N°CE: 918-167-1
Biodégradation: Oui, rapide	
Remarque: Biodégradable.	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hydrocarbures en C11 à C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques	N°CE: 918-167-1
Log K _{ow} : 1,99	

Accumulation / Évaluation:

Intrinsèquement biodégradable. Bioaccumulation possible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Hydrocarbures en C11 à C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques	N°CE: 918-167-1
Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.	
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic	n°CAS: 64742-54-7 N°CE: 265-157-1
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —	

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

07 01 04 *	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

HP 3	Inflammable
------	-------------

Remarque:

En Suisse, les déchets commerciaux spéciaux doivent être remis à un entreprise d'élimination agréée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 23 mai 2024
Date d'édition: 23 mai 2024
Version: 0.3



Page 9/12

REDOCOL Assainisseur de Meubles

Code des déchets conditionnement

15 01 06	Emballages en mélange
----------	-----------------------

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Élimination appropriée / Emballage:

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

13.2. Informations complémentaires

Retournez au distributeur.. Ordonnance du DETEC sur les listes de mouvements de déchets de l'Ordonnance sur les mouvements de déchets (VeVA) et de l'Ordonnance du DETEC sur les listes de mouvements de déchets (LVA) SUISSE - code clé déchets 14 06 03.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1263	UN 1263	UN 1263	UN 1263
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
PEINTURES (Hydrocarbures en C11 à C12, isoalkanes, <2% d'aromatiques)	PEINTURES (Hydrocarbures en C11 à C12, isoalkanes, <2% d'aromatiques)	PAINT (Hydrocarbures, C11-C12, isoalkanes, <2% aromatics)	PAINT (Hydrocarbures, C11-C12, isoalkanes, <2% aromatics)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 3	 3	 3	 3
14.4. Groupe d'emballage			
III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non	Non	Aucune donnée disponible	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: 650 Quantité limitée (LQ): 5L Danger n° (code Kemler): 30 Code de classification: F1 Code de restriction en tunnel: (D/E)	Dispositions particulières: 650 Quantité limitée (LQ): 5L Code de classification: F1	Dispositions particulières: 650 Quantité limitée (LQ): 5L Numéro EmS: F-E, S-E	Dispositions particulières: 650 Quantité limitée (LQ): 5L

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 23 mai 2024

Date d'édition: 23 mai 2024

Version: 0.3



Page 10/12

REDOCOL Assainisseur de Meubles

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Limites d'utilisation:

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

Autres réglementations (UE):

Catégories de danger:

- P5a Matières liquides inflammables, Catégorie 1 ou 2
- P5b Liquides inflammables
- P5c Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a ou P5b

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures:

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 100 pds %

15.1.2. Directives nationales



[CH] Directives nationales

Classe risque aquatique

Remarque:

Article 4 alinéa 1bis, article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115); articles 5 et 6 de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2):

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance/ cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance/cette préparation). Les jeunes qui disposent d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) peuvent, dans le cadre du métier appris, exécuter les travaux dangereux nécessitant l'emploi de ce produit (cette substance/cette préparation). Sont réputés jeunes gens lestravailleurs...

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52) :

Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent pas entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail. Lorsqu'il est établi sur la base d'une analyse de risques qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées, elles peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) (Art. 63 OLT 1 ; RS 822.111).

Valeur de COV

100 pds %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

* 16.1. Indications de changement

1.2.	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
3.2.	Mélanges
8.2.	Contrôles de l'exposition
14.3.	Classe(s) de danger pour le transport
16.1.	Indications de changement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 23 mai 2024

Date d'édition: 23 mai 2024

Version: 0.3



Page 11/12

REDOCOL Assainisseur de Meubles

16.2. Abréviations et acronymes

AC	Catégorie d'articles
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AGW	Valeur limite d'exposition
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DETEC	Swiss Federal Department of the Environment, Transport, Energy and Communications
DNEL	dose dérivée sans effet
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
KG	poids du corps
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NOEC	Concentration sans effet observé
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
SU	catégorie d'utilisation
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies
UVEK	Swiss Federal Department of the Environment, Transport, Energy and Communications
VOC	Composés organiques volatils

Pour les abréviations et les acronymes, voir ECHA: Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.20 (liste des termes et abréviations).

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 3</i>)	H226: Liquide et vapeurs inflammables.	
Danger par aspiration (<i>Asp. Tox. 1</i>)	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H350	Peut provoquer le cancer.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont, au mieux de nos connaissances, correctes au moment de la mise sous presse. Ces informations sont destinées à fournir des conseils pour la manipulation, le stockage, la transformation, le transport et la mise au rebut du

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 23 mai 2024

Date d'édition: 23 mai 2024

Version: 0.3



Page 12/12

REDOCOL Assainisseur de Meubles

produit mentionnés dans cette fiche de données de sécurité. Les informations ne sont pas transférables à d'autres produits. Si le produit est mélangé avec d'autres matériaux, mélangé ou traité, ou soumis à un traitement, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être transférées sur le nouveau matériau ainsi produit, sauf indication contraire expresse.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.